

Le Conseil Municipal se
compose de 39 membres

Le nombre des Conseillers
municipaux en exercice est
de : 39

Extrait du registre des Délibérations du Conseil Municipal

SÉANCE DU 13 DÉCEMBRE 2022

**DCM 22/115 – ADMINISTRATION GÉNÉRALE – Commission Municipale n° 3 –
Remplacement de membres**

Le 13 décembre 2022 à 18h05, le Conseil Municipal de la Commune de Houilles s'est réuni dans la salle Schœlcher en Mairie, en présence du public et avec retransmission en direct sur le site Facebook de la Ville, sous la présidence de Monsieur Julien CHAMBON, Maire de Houilles. (Convocation et affichage effectués le 7 décembre 2022).

PRÉSENTS :

M. CHAMBON Julien, M^{me} LABUS Ewa, M. BATTISTINI Clément, M^{me} MARTINHO Sandrine, M. CHAMBERT Julien, M. MIQUEL Pierre, M^{me} DUBOIS-LOYA Catherine, M^{me} PRIM Céline, M. SEKKAI Hadji, M. MAGA Sylvère, M. HAUDRECHY Christophe, M^{me} OROSCO Claire, M. de CAMARET Gilles, M^{me} CHATELLET Brigitte, M^{me} BROUTIN Gaëlle, M^{me} HERREBRECHT Christine, M. CADIOT Laurent, M. HÉRAUD Christophe, M. BERTRAND Romain, M. GOUT Christophe, M^{me} PRIVAT Christine, M. LECLERC Grégory, M^{me} DUPLA Marie-Chantal, M^{me} BELALA Monika.

REPRÉSENTÉS PAR POUVOIR :

- M^{me} SIMONIN Elsa par M^{me} PRIM Céline (jusqu'à 18h26)
- M^{me} COLLET Marina par M. HAUDRECHY Christophe (jusqu'à 18h17)
- M. SIMONIN Sébastien par M. MIQUEL Pierre
- M^{me} DUFOUR Florence par M^{me} LABUS Ewa
- M^{me} LECLERC Céline par M. BATTISTINI Clément
- M^{me} LE LANN CONSTANS Isabelle par M^{me} BROUTIN Gaëlle (jusqu'à 19h10)
- M. BORDES Joël par M^{me} CHATELLET Brigitte
- M. ROUSSET Serge par M^{me} HERREBRECHT Christine (jusqu'à 18h17)
- M^{me} GOUAR Saara par M. CADIOT Laurent
- M^{me} RIBAUTE PICARD Delphine par M^{me} DUBOIS-LOYA Catherine
- M. PARIS Benoît par M. SEKKAI Hadji
- M^{me} COLLET Jennifer par M. BERTRAND Romain (jusqu'à 19h30)
- M. CADIOU Patrick par M. LECLERC Grégory
- M^{me} MICHEL Fleur par M. GOUT Christophe
- M. MÉGRET Olivier par M^{me} BELALA Monika (jusqu'à 19h30)
- M^{me} BROUTIN Gaëlle par M^{me} LE LANN CONSTANS Isabelle (à compter de 19h14)

ARRIVÉES EN COURS DE SÉANCE :

- M^{me} COLLET Marina, à 18h17 (a pris directement part aux votes dès la délibération n° DCM 22/113)
- M. ROUSSET Serge, à 18h17 (a pris directement part aux votes dès la délibération n° DCM 22/113)
- M^{me} SIMONIN Elsa, à 18h26 (a pris directement part aux votes dès la délibération n° DCM 22/113)
- M^{me} LE LANN CONSTANS Isabelle, à 19h14 (a pris directement part aux votes dès la délibération n° DCM 22/113)

078-217803143-20221222-DCM22-115-DE
Date de télétransmission : 22/12/2022
Date de réception préfecture : 22/12/2022

- M^{me} COLLET Jennifer, à 19h30 (a pris directement part aux votes dès la délibération n° DCM 22/113)
- M. MÉGRET Olivier, à 19h30 (a pris directement part aux votes dès la délibération n° DCM 22/113)

DÉPARTS EN COURS DE SÉANCE :

- M^{me} BROUTIN Gaëlle, à 19h14 (a pris directement part au vote du procès-verbal)
- M^{me} MARTINHO Sandrine, à 19h45 (a pris directement part au vote du procès-verbal)

ABSENCE(S) : /

SECRÉTAIRE DE SÉANCE :

- M. SEKKAI Hadji a été désigné pour remplir ces fonctions.

DCM 22/115

ADMINISTRATION GÉNÉRALE

Objet : Commission Municipale n° 3 – Remplacement de membres

Le Conseil Municipal,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment son article L.2121-22,

Vu la délibération n° 20/358 du 23 septembre 2020 portant création de la Commission municipale n° 3 « Finances, Ressources Humaines, Affaires Générales, Communication, Santé, Solidarité et Démocratie Participative »,

Vu les délibérations n°21/026 du 25 mai 2021, n° 21/071 du 28 septembre 2021 et n°22/085 en date du 28 septembre 2022 du portant modification des membres de la Commission n° 3,

Considérant que Monsieur Clément BATTISTINI, membre initial de la Commission n° 2, est amené à intégrer la Commission n° 3 n raison de sa nouvelle délégation de fonction,

Considérant que le groupe Houilles la Ville que J'aime propose la candidature de Monsieur Clément BATTISTINI,

Considérant que le Conseil Municipal peut décider à l'unanimité de ne pas procéder au scrutin secret pour cette élection,

Après en avoir DÉLIBÉRÉ,

Article 1 : DÉCIDE À L'UNANIMITÉ de ne pas procéder au scrutin secret pour le remplacement d'un membre de la Commission n° 3.

Article 2 : PROCLAME les résultats suivants :

- Nombre de votants : **39**
- Nombre d'abstentions : **11** (7 du groupe ID COMMUNE, 3 du groupe *Alternative Citoyenne Écologique & Solidaire* et 1 de M. Héraud)
- Nombre de suffrages exprimés : **28**
- Nombre de sièges à pourvoir : **1**
- Voix obtenues par Monsieur Clément BATTISTINI : **28**

Article 3 : DÉCLARE Monsieur Clément BATTISTINI, membre de la Commission n° 3.

Article 4 : RAPPELLE la composition de la Commission n°3 :

Ewa LABUS	Clément BATTISTINI
Julien CHAMBERT	Christine PRIVAT
Céline PRIM	Romain BERTRAND
Gilles de CAMARET	Jennifer COLLET
Saara GOUAR	Monika BELALA
Benoît PARIS	Christophe HÉRAUD
Serge ROUSSET	

Article 5 : CHARGE Monsieur le Maire de prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

VILLE DE HOUILLES

Les formalités de l'article L2131-1 du CGCT
ont été accomplies pour le présent acte.

AR. délivré le : 22/12/2022

Publication effectuée le : 22/12/2022

Exécutoire ce jour : 22/12/2022

Le Maire,

Julien CHAMBON

**Le Maire,
Conseiller départemental des Yvelines,**

Julien CHAMBON



La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir, devant le Tribunal Administratif de Versailles, dans un délai de deux mois à compter de sa date de transmission au représentant de l'Etat et de publication et / ou notification.

Accusé de réception en préfecture
078-217803113-20221222-DCM22-115-DE
Date de télétransmission : 22/12/2022
Date de réception préfecture : 22/12/2022